

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### DENOMINATION DE L'OPCVM

# CAPITAL TRUST ACTIONS

### FORME JURIDIQUE

### FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 19/11/2014 sous la référence n°VI/OP/045 /2014

### AVERTISSEMENT

Directeur Général Adjoint

Richard ELALAMY

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



*Handwritten mark*

## I CARACTERISTIQUE FINANCIER DE L'OPCVM

Classification : «ACTIONS».

Indice de référence : MASI

Objectif de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir à ses porteurs de parts un rendement comparable au marché boursier marocain.

Stratégie d'investissement : Le FCP investira son actif à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions », et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Souscripteurs concernés : Personnes physiques ou morales

## II MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exercice social : 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 Dhs.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire ( tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit).

Modalités de diffusion de la valeur liquidative: Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES. Elle est également publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative: les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES, avant jeudi 18h00, pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le vendredi. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la liquidative du vendredi suivant.

Affectation des résultats: Capitalisation intégrale des revenus.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite «Intérêts courus».



### **III COMMISSIONS ET FRAIS**

#### **Commissions de souscription et de rachat**

*Commissions de souscriptions:* s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits, dont 0.4% part incompressible acquise au FCP

*Commissions de rachats:* s'élèvent à 1.5% HT maximum des montants souscrits, dont 0.4% part incompressible acquise au FCP

Les cas d'exonération : A la discrétion du réseau placeur

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion.

Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

A titre strictement indicatif, ces frais couvrent les charges suivantes :

CDVM	: 0,025 % H.T.
Dépositaire	: 0,07 % H.T. de l'Actif Dépositaire
Maroclear (annuel)	: 4.000 Dhs H.T.
Maroclear (trimestriel)	: selon les conditions en vigueur
Commissaire aux Comptes	: 20 000 Dhs H.T.
Frais publications	: selon les tarifs fixés par le journal

### **IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Date et référence de l'agrément : 12 Mai 2014 sous référence AG/OP/010/2014

Société de gestion : Capital Trust Gestion dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mme Lamia BOUTALEB

Dépositaire : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie dont le siège social est sis à 26, Place des Nations Unies Casablanca  
Représentée par Mr Rachid MARRAKCHI

Commercialisateur : Capital Trust Gestion dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mme Lamia BOUTALEB  
Tél : 0522 46 63 55 – Fax : 0522 20 54 25  
Capital Trust Securities dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mr Anasse OUCHARIF  
Tél : 0522 46 63 50 – Fax : 0522 49 13 07

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM ;

Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès des établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités

